

INFORMATIONS INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Direction
Famille
Culture
Solidarité



Affaires
scolaires
04 50 41 32 49

Inscriptions du
1^{er} mars au 8 avril 2022

Concernent :
Les enfants nés en 2019
Les enfants qui entrent en CP
Les nouveaux arrivants



www.mairie-thoiry.fr

Ville de Thoiry
374 rue Briand Stresemann 01710 THOIRY
Tél : 04 50 41 32 49 – Courriel : inscriptions.scolaires@mairie-thoiry.fr

Les pièces nécessaires

- ✓ La fiche de renseignements dûment remplie téléchargeable sur le site internet : www.mairie-thoiry.fr
- ✓ Copie du livret de famille (avec parents et enfant à inscrire) ou extrait d'acte de naissance avec filiation
- ✓ Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, eau, téléphone, quittance...)
- ✓ Copie du certificat de vaccination à jour
- ✓ Pour les parents divorcés, copie du justificatif d'attribution du droit de garde exclusif et extrait de jugement de divorce
- ✓ Pour les nouveaux arrivants inscrits dans une autre école : un certificat de radiation

Mode d'inscription

Vous avez la possibilité de déposer votre dossier d'inscription **COMPLET** à l'accueil de la mairie ou de l'envoyer par mail à l'adresse suivante:

inscriptions.scolaires@mairie-thoiry.fr

Aucun dossier incomplet ne sera traité par nos services. La prise de rendez-vous sera alors obligatoire pour finaliser l'inscription.

Le service vous transmettra par mail le certificat d'inscription. Ce document est indispensable pour finaliser l'admission auprès de la direction de l'école concernée.

Inscriptions sur rendez-vous

Inscriptions sur rendez-vous à
l'accueil municipal de loisirs du
1er mars au 8 avril 2022



Lundi de 9 h 30 à 12 h

Mardi de 9 h 30 à 12 h

Jeudi de 9 h 30 à 12 h

Pour tout complément d'information, le service des affaires scolaires reste à votre écoute au **04 50 41 32 49**.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS
Inscription scolaire

Année scolaire 20__ / 20__

CADRE RESERVE AU SERVICE ne rien inscrire :

DOSSIER COMPLET

Remis en date du : / /

Nom de l'enfant : Prénom :
Né(e) le : / / Lieu de naissance : Nationalité :
Sexe : Féminin Masculin
Adresse :
Code Postal : Commune :
Niveau scolaire : Ecole souhaitée : Maternelle Elémentaire

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant a-t-il un Projet d'Accueil Individualisé et / ou suit-il un traitement médical ? OUI NON

Le directeur se réserve le droit de refuser le dossier de l'enfant si les traitements médicaux et / ou le PAI ne sont pas à disposition dès le premier jour de la rentrée.

FAMILLE DE L'ENFANT :

Responsable légal 1 :

Nom :
Prénom :
Adresse :
@ :
① Portable :
① Professionnel :

Situation de famille :

Marié Divorcé Séparé Garde alternée

Responsable légal 2 :

Nom :
Prénom :
Adresse :
@ :
① Portable :
① Professionnel :

Situation de famille :

Marié Divorcé Séparé Garde alternée

Responsable légal : Mère Père Tuteur

Je soussigné(e).....certifie l'exactitude des renseignements énoncés ci-dessus. Fait à, le..... **Signature des parents :**

Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, les champs d'information que vous remplissez sont nécessaires à l'enregistrement du dossier d'inscription scolaire. Nous ne les transmettrons pas à des tiers.

Vous disposez également d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Ce droit s'exerce par courrier auprès de nos services ou par email, en justifiant de votre identité, à l'adresse email suivante : dpo@mairie-thoiry.fr

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Année scolaire 2022 - 2023

- Copie du livret de famille (parents et enfant à inscrire) ou extrait d'acte de naissance avec filiation
- Copie d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, eau, téléphone, quittance, ...) de moins de 3 mois (original et copie)
- Copie du certificat de vaccination à jour
- Pour les nouveaux arrivants, inscrits dans une autre école : le certificat de radiation

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

Documents à fournir pour justifier les cas particuliers suivants :

➤ Si les parents sont divorcés :

- La copie du justificatif d'attribution du droit de garde exclusif et extrait de jugement de divorce (pour les parents divorcés). Indiquer l'adresse à prendre en compte pour déterminer l'école de l'enfant

➤ Si les parents sont séparés :

En cas de garde alternée :

- L'accord écrit des deux parents indiquant l'adresse à prendre en compte (du père ou de la mère) pour déterminer l'école de l'enfant
- Une copie d'une pièce d'identité des deux parents

En cas de garde exclusive :

- L'accord écrit du parent, qui n'a pas la garde de l'enfant, indiquant qu'il est informé de cette inscription scolaire ainsi qu'une copie d'une pièce d'identité

➤ L'enfant et son responsable légal sont hébergés par un tiers :

- Un certificat d'hébergement établi par l'hébergeur mentionnant les noms et prénoms de toutes les personnes hébergées
- La copie de la pièce d'identité de l'hébergeant
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeur
- Un document administratif au nom de l'hébergé justifiant sa domiciliation à l'adresse de l'hébergeur (attestation CAF, Sécurité Sociale, Pôle Emploi, ...)